

CE 08650

Aurillac, le 7 avril 1933



Monsieur le Préfet

~~7035  
1933~~

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire délivrer un passeport pour me rendre en Espagne voir mes enfants qui y sont établis.

Je suis accompagnée de ma nièce Sarah Marty née le 6 Juin 1921 que je conduis voir ses parents.

Ci joint moy ancien passeport dont la validité est expirée le 12 mars 1930 -

M<sup>me</sup> Gronier  
domiciliée à Aurillac  
48 Avenue de la République  
n. le 6 Janvier 1871 Aurillac

M<sup>me</sup> Gronier

*M<sup>me</sup> Marty*



Prorogations de Validité



du 12 mars 1929  
au 12 mars 1930

Emplacement du Timbre mobile spécial	du au
Emplacement du Timbre mobile spécial	du au
Emplacement du Timbre mobile spécial	du au

Département  
du Cantal

N° du Registre: 19

Le présent PASSEPORT  
valable pour UN AN  
à partir du 12 mars 1928  
a été délivré  
à M<sup>me</sup> veuve Jonier née  
à Auillat, le 7 janvier 1870

PASSEPORT - REPUBLIQUE - FRANÇAISE - PASSEPORT  
Profession: *1 ans*  
domiciliée à *Amblès*  
*Arrondissement de la République*  
département du *Cantal*  
qui, en compagnie de  
se rend en *Espagne* pour  
elle voir ses  
petits enfants *gravement*  
*malade*

Fait à *Amblès*  
le *deux* *Mars*  
*Mil neuf cent* *vingt huit*  
LE PRÉFET  
Sous-Préfet délégué,  
*Thodan*  
Signature du porteur:  
*J. Gromier*





